



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 17 JUIN 2026

NOM DE L'ASSOCIATION : Partenariat Français pour l'Eau (PFE)

ADRESSE DE L'ASSOCIATION : 12 rue de l'industrie, 92400 Courbevoie

Une réunion en Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 17 juin 2026 à 9h00, sur la péniche électrique Mistinguett (Port de la Rapée, 75012 Paris), entre les membres de l'association Partenariat Français pour l'Eau, suite à une convocation préalable envoyée par la Directrice générale, suivant les dispositions des statuts.

58 des membres présents ou représentés ont assisté à la réunion sur les 119 membres que compte l'association. La feuille d'émargement est dûment remplie et signée par les participants à la réunion, en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Monsieur André Viola conduit la réunion en sa qualité de Président de l'association. Il rappelle que l'Assemblée générale a été organisée en deux parties, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes rendus des Assemblées générales précédentes ; présentation et approbation du rapport d'activité 2025
- présentation et approbation du rapport financier 2025 et affectation du résultat ;
- adoption du barème des cotisations 2027 ;
- quitus aux administrateurs pour la gestion 2025

puis, en seconde partie: bilan du plan d'action 2025-2027, point sur la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de décembre 2026 et sur la campagne de mobilisation et de levée de fonds 2026-2027.

Faisant état des motifs à l'origine de ces résolutions, le Président et les membres du Bureau (Marie-Laure Vercambre, Directrice générale, Yvan Kedaj, Trésorier, et Gérard Payen, Vice-président) présentent à l'Assemblée les documents y afférents, à savoir le rapport d'activité 2025, le rapport financier 2025, le rapport du Commissaire aux comptes et le projet de barème des cotisations 2027.

Les débats sont lancés : les membres échangent notamment sur la valorisation des travaux des groupes de travail, sur la présentation comptable de l'exercice 2025 à la suite du changement de règlement comptable, sur la mensualisation des cotisations des personnes physiques, et sur les perspectives financières de l'association pour 2027.

Au terme de la réunion, les résolutions suivantes sont proposées au vote :

1. Approbation des comptes rendus des Assemblées générales du 2 juillet 2025 et du 31 mars 2026

→ Adoption à l'unanimité, sans abstention

2. Approbation du rapport d'activité 2025

→ Adoption à l'unanimité sans abstention

3. Approbation des comptes de l'exercice 2025 (total de bilan de 600 417 €, chiffre d'affaires de 93 000 €, résultat net de 51 500 €)

→ Adoption à l'unanimité, sans abstention

4. Affectation du résultat net de l'exercice 2025, soit 51 500 €, en réserve ;

→ Adoption à l'unanimité, sans abstention

5. Adoption du nouveau barème des cotisations 2027 (hausse de 2 %, hors personnes physiques de moins de 35 ans)

→ Adoption à la majorité. Une abstention : MEAE. Aucun vote contre

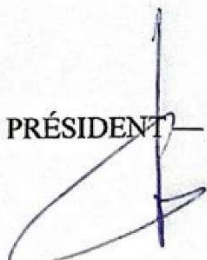
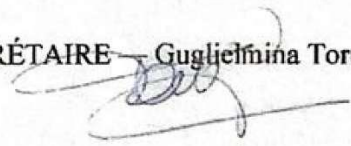
→ La possibilité de mensualiser les versements des personnes physiques sera étudié

6. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025

→ Adoption à l'unanimité, sans abstention

La réunion s'est clôturée aux alentours de 13h30.

Fait le 10 juillet 2026, à Paris

 LE PRÉSIDENT — André Viola	 LA SECRÉTAIRE — Guglielmina Toro
--	--